

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

incapables majeurs Question écrite n° 123203

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la lenteur de certains tribunaux pour les procédures de tutelle ou de curatelle, ce qui aurait des incidences notamment pour les successions. En conséquence, il souhaiterait savoir si les nouvelles dispositions issues de la loi du 7 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs sont susceptibles d'apporter une amélioration en la matière.

Données clés

Auteur: M. Pierre Morel-A-L'Huissier

Circonscription: Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 123203 Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : justice (garde des sceaux)
Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 mai 2007, page 4684